

Compte Rendu du Conseil municipal

Séance du Lundi 26 Juin 2017

Approbation du dernier compte rendu réunion du 13 Avril 2017 :

Aucune remarque sur le compte rendu, donc approbation de celui-ci

2 Points à ajouter à l'ordre du jour

- Approbation du projet de la charte du PNR de l'Aubrac et adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion ;
- Autorisation de prendre avocat et assurance pour défendre la commune suite à une requête auprès du Tribunal Administratif.

Garants pour affouage bois sur pied – Tarif affouage 2017 :

Bois sur pied : Des garants doivent être nommés pour affouage bois sur pied. Ils sont délégués pour la surveillance de la coupe, ils sont responsables de ce qu'il se passe sur la coupe et ils vérifient que les clauses du règlement sont respectées.

Sont désignés comme garants : J-Paul MINISCLOU, J-Paul FOURNIER et Marc AUGUY

Rappel : la coupe de bois doit être exploitée avant le 30 Septembre de l'année suivante (ex : septembre 2018). Frais de gestion : 30 €

Bois façonné : Livraison de 15 stères de bois

Frais de gestion : 30 € Coût des produits délivrés : 375 € = Total : 405 €

Mr BRUNET Philippe, exploitant forestier ayant mené à bien la coupe et la livraison du bois façonné en 2016, un contrat va être signé avec lui pour 3 ans : année 2017-2018-2019

Plusieurs arbres à abattre à La Bastide pour sécuriser l'entrée du village. Contact à prendre avec entreprises.

Vente terrain :

* section de Serre de Vialatelles et de Combes Basses

Demande d'achat d'une parcelle AI 7 d'une superficie de 1 ha 66 a50 ca

Le conseil municipal autorise Mme le Maire a engager la procédure de vente et convocation des électeurs ayants droits de la section.

* section de Condom d'Aubrac

Demande d'achat d'une parcelle AT 99 d'une superficie de 48 a 25 ca.

Accord du conseil municipal sur le principe de la vente. Engagement de la procédure après avis de la Commission Syndicale.

Transfert compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) : Délibération reportée

Demande de changement de nom de la Communauté de Communes :

Avis demandé au 21 communes pour changement de nom de Communauté des Communes Aubrac Carladez en « Aubrac-Carladez -Viadène .

Le conseil municipal délibère en espérant que la solidarité jouera dans le futur pour l'ensemble de la Communauté de Communes : 2 abstentions- 7 pour

Zéro phyto :

Dans un objectif de préservation de la santé publique, du cadre de vie de la commune et de l'environnement, la Commune s'est engagée dans la démarche collective « Zéro phyto en Aubrac », initiée par le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac, afin de supprimer totalement l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Un plan d'investissement a également été élaboré afin de doter la Commune de tous les équipements nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. L'Agence de l'eau, la Région Occitanie et l'Europe peuvent être sollicitées pour un accompagnement financier de ces investissements (acquisition de matériel, Végétalisation d'un site...) à hauteur de 70% minimum.

Il est préconisé de mettre en place une stratégie de communication auprès de la population afin de faire connaître les problématiques liées aux pesticides, de contribuer à une meilleure acceptation de la flore spontanée par la population et de favoriser l'évolution des pratiques des jardiniers amateurs.

Approbation du projet de la charte du PNR et adhésion au futur syndicat mixte d'aménagement et de gestion :

Le projet de charte (constitué d'un rapport, des annexes et d'un plan du Parc) a été soumis à enquête publique du 27 février au 30 mars 2017 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Chaque collectivité et EPCI doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du Code de l'environnement).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes et demande l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac conformément aux statuts présentés dans les annexes du rapport de charte.

Biens sectionnaux :

Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'après l'attribution des parcelles des Enguilhens pour l'année 2017, section de Condom, un attributaire a déposé une requête introductive d'instance contre la commune de Condom d'Aubrac.

Il convient de défendre les intérêts de la commune en prenant un avocat et en demandant l'assistance de Groupama

Questions et informations diverses :

- réhabilitation salle communale : maîtrise d'œuvre déléguée à la Communauté de Commune : choix de 3 maitres d'œuvre
- projet de rattachement à la Trésorerie de l'Argence : courrier de Mme le maire envoyé au Directeur Départemental des finances publiques (courrier ci-joint)
- adhésion et délégué à Aveyron Culture : Mme GASQ-BARÈS Geneviève
- consultation sur le projet Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'incendie 2017-2026
- réunion de travail autour de l'enfouissement des réseaux secs à Salgues le 26 Juin 2017. Prévision des travaux à l'automne 2017
- Invitation à une réunion par le SMICTOM Nord Aveyron pour informer de la nouvelle organisation : secrétaire et conseillers municipaux